



**GROUPE D'OPPOSITION**

SOCIETE CIVILE, DIVERS DROITE ET CENTRE

## POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION À GRENOBLE

Cette pétition demande le développement du parc de caméras de vidéoprotection dans la ville de Grenoble, reliées à un centre de sécurité urbain opérationnel 24h/24. L'objectif est d'aider à la résolution des délits, de prendre sur le fait et de suivre le parcours de malfaiteurs en lien avec les forces de l'ordre, mais aussi d'identifier des dépôts sauvages et autres incivilités et leurs auteurs pour une réaction rapide des services.

**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

**DATE DE NAISSANCE :** .....

**ADRESSE POSTALE :**

.....  
.....

**EMAIL :** .....

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :** .....

SIGNATURE

Fait à Grenoble, le .....

## ● POURQUOI DÉVELOPPER LA VIDÉOPROTECTION À GRENOBLE ?

### **- Pour la sécurité des Grenoblois.**

Depuis 25 ans, le trafic de stupéfiants et les règlements de compte font partie du paysage Grenoblois. Avec 11 fusillades en quelques mois, Grenoble occupe de nouveau le devant de la scène nationale en matière de criminalité et de délinquance. Ce phénomène se cumule à l'insécurité du quotidien et à la dégradation du cadre de vie : violences crapuleuses, rixes, vols, incendies de voitures, décharges sauvages, graffitis, incivilités... Le développement d'un réseau de vidéoprotection, relié à un centre de sécurité opérationnel 24h/24, permettrait d'aider à la résolution de ses actes, de suivre le parcours des malfaiteurs, de procéder à leur arrestation en flagrant délit et de les dissuader d'agir. Les forces de l'ordre, les Préfets et Procureurs successifs, demandent régulièrement davantage de caméras à Grenoble pour les aider à accomplir leur mission de protection des citoyens. La municipalité actuelle, contrairement à la majorité des grandes villes, reste sourde à ces appels.

### **- Pour un espace public plus sûr et agréable.**

La vidéoprotection permettra également de repérer plus rapidement et facilement les diverses dégradations de l'espace public (dépôts sauvages de déchets, abandons d'épaves, tags et graffitis sur les façades), pour appréhender les auteurs et déclencher une intervention rapide des services de propreté urbaine. Elle pourra également être utilisée pour verbaliser les vélos, trottinettes et 2 roues motorisés qui ne respectent pas le code de la route et mettent en danger les piétons en roulant sur les trottoirs ou dans des zones non autorisées. Elle peut également être utilisée par les forces de l'ordre et de secours pour se coordonner en cas de catastrophe naturelle ou technologique.

## ● IDÉES REÇUES SUR LA VIDÉOPROTECTION : STOP AUX "FAKES" !

### **"La vidéoprotection coûte cher" : FAUX !**

De nombreuses aides existent pour le développement de la vidéoprotection. L'Etat, la Région, le Département subventionnent les communes qui s'y engagent. Le reste à charge pour les finances de la ville est minime. La dotation en personnel du centre de sécurité opérationnel peut se faire par le biais de mutations internes au sein du personnel municipal.

### **"La vidéoprotection est une atteinte aux libertés" : FAUX !**

Le développement de la vidéoprotection est très encadré par le code de la sécurité intérieure. Ses finalités sont strictement énumérées, les passants sont informés par des affiches lorsqu'ils sont dans une zone vidéoprotégée, les images sont détruites au bout d'un mois, seules quelques personnes habilitées y ont accès, et n'importe quel citoyen peut demander à voir les images d'un lieu où il aurait pu être filmé. Le procureur de la République est chargé de poursuivre les infractions à ces règles qui font l'objet de sanctions pénales. La commission nationale informatique et liberté (CNIL), une commission nationale et départementale de la vidéoprotection effectuent des contrôles stricts.

### **"La vidéoprotection est inefficace" : FAUX !**

Partout en France, tous les jours, de nombreuses affaires, crimes, délits, contraventions, sont résolues grâce à la vidéoprotection. La directrice départementale de la sécurité publique déclarait encore récemment qu'il faudrait davantage de caméras à Grenoble pour aider les forces de l'ordre. Des caméras blindées permettent par ailleurs d'éviter leur dégradation. Concernant les individus cagoulés : un nombre suffisant de caméras dans une ville permet de remonter leur trajet pour les identifier sur des images où ils sont à visage découvert. La vidéoprotection est un outil qui permet de compléter les moyens techniques, tels les prélèvements d'ADN, les relevés d'empreintes, dont dispose la police judiciaire pour résoudre ses enquêtes. Elle est aussi un apport prépondérant dans la gestion de la propreté urbaine et plus globalement dans la maintenance du domaine public.

*Les élus de Grenoble sont en réalité opposés à la vidéoprotection pour des raisons idéologiques. Des caméras pourraient permettre d'arrêter certains activistes, alliés objectifs de cette municipalité, qui agissent violemment lors des manifestations, taguent les murs de la ville, se livrent à des sabotages contre les symboles de l'Etat et de l'économie numérique.*